

**École Doctorale Sociétés Humanités Arts Lettres SHAL 86**  
**Procès-verbal du conseil d'ED du 9 avril 2024, de 13h00 à 16h00**

**Ordre du jour**

1. Approbation du PV du conseil du 19 mars 2024
2. Les labels des doctorats : "création" (présentation de Marina), "européen". Dimension internationale des doctorats.
3. Lancement de la campagne des contrats doctoraux et réflexion sur ses principes et son organisation.
4. Possibilité de se représenter à un CD pour un candidat malheureux.

\*\*\*\*\*

**Présents :** visio

V. Magri, G. Goiran

M.-J. Bertini, L. Chanquoy, E. Galy, G. Jean, M. Lesclingand, M. Nordera, J.-P. Pellegrinetti, N. Pélissier, S. Perez, J. Chauvet.

**Excusés :**

J. Araskiewicz, G. Lemarié, F. Blanc-Garidel, L. Gourichon, Ch. Charlier, S. Quilio, V. Parisi

1. Le procès-verbal du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.
2. Informations :
  - Afin de respecter les délais d'inscription, les doctorants, en co-tutelle ou pas, qui doivent solliciter une réinscription en 24-25 ainsi que leurs encadrants ont été sollicités afin de **réaliser leur CSI avant le mois de juillet**. Un second rappel sera envoyé.
  - Les dates de réinscription administrative ne sont pas encore connues mais devraient être similaires à celles de cette année.

3 octobre 2024, clôture des inscriptions sur la plateforme ADUM

3 novembre, clôture des inscriptions administratives (APOGEE)

Il est demandé aux DU de faire un point sur les réinscriptions des doctorants de leur labo et de s'inquiéter d'éventuelles non-réinscriptions à la date de clôture. Sans information remontée à l'ED, les doctorants non réinscrits et ne devant pas soutenir avant le 31 décembre 2024 seront considérés en abandon de thèse. Une soutenance intervenant après le 31 décembre 24 exige une nouvelle inscription pour 24-25.

**3. Financement AAP**

Pour rappel, le projet de Simon Dolet est doté d'une subvention de 500 euros. (Organisation d'une JE à Nice, « Le portefeuille sous toutes ses formes ». Le doctorant consulté propose que la subvention soit utilisée pour une aide à la publication des actes de cette journée).

Pour les doctorants qui souhaitent une aide pour mobilité (colloque ou autre), il est suggéré de se tourner vers la DRVI ou la DDIE susceptibles de subventionner les déplacements des doctorants. Réponse a été faite à chacun des doctorants qui ont sollicité une aide financière dans le cadre des AAP.

**4. Présentation du label recherche-création – par Marina Nordera référente RESCAM. Il est proposé la création de ce label à l'ED SHAL ou, à défaut, d'un supplément au diplôme**

*Rappel des missions du RESCAM*

- Appuyer les écoles doctorales dans leurs actions

- Répondre aux besoins d'échanges de bonnes pratiques entre directeurs en matière d'encadrement doctoral et d'insertion professionnelle des docteurs
- Participer aux réflexions menées sur l'avenir du doctorat en Arts et Médias
- Contribuer à partager des réalisations
- Favoriser la mise en relation avec des partenaires publics ou privés
- Œuvrer pour une meilleure reconnaissance dans le secteur socio-économique et culturel des disciplines artistiques, en mettant en lumière les processus d'innovation par l'Art.

#### *Actions du RESCAM*

- Organisation d'un colloque tous les deux ans.  
En 2022 Grenoble, 2-4 octobre 2024 Toulon.
- Bourses de mobilité des doctorants pour des résidences en création (équipements) – Accueil possible à UniCA, notamment Campus Méliès ?
- Cartographie des formations en recherche-crédation
- Site web et communication.

**Le label création** concernerait tout doctorant adoptant la démarche de recherche-crédation, indépendamment de la section CNU ou du laboratoire de rattachement.

#### **Exemple de Montpellier où le label est mis en place :**

« Dans le cadre de la formation doctorale certaines thèses sont susceptibles d'obtenir un label recherche-crédation dont les objectifs, critères et modalités sont décrits ci-dessous. **Ce label reconnaît la spécificité d'une recherche qui conjugue création artistique et analyse réflexive, inventivité et rigueur scientifique, singularité et esprit critique.**

#### **Principaux critères d'appréciation de la thèse pour l'obtention du label recherche-crédation**

L'ensemble de la thèse devra répondre aux critères d'excellence comme toute autre thèse. Le label recherche-crédation garantira plus particulièrement un engagement dans une pratique artistique reconnue et une capacité à :

Penser son geste de création

Problématiser et théoriser ses pratiques artistiques à travers la recherche

Inscrire sa problématique dans un champ du savoir, la contextualiser et mobiliser des œuvres et références sources

Concilier geste de création et geste théorique

Ne pas se contenter d'une autopoïèse, d'un ego-mémoire ou de la simple description de la pratique artistique

#### **Objectifs du label**

Rendre visibles et attractifs les travaux de recherche et les pratiques scientifiques en SHS

Identifier et valoriser des pratiques scientifiques spécifiques, souvent inter-disciplinaires

Reconnaître la codirection d'artistes et écrivains

Créer un espace d'exposition et de valorisation des créations

Donner un gage de qualité aux doctorats relevant de la recherche-crédation

Susciter des partenariats régionaux, nationaux et à l'international avec les structures culturelles ; encourager la créativité et l'innovation scientifique en relation avec les partenaires du secteur de la recherche et socio-économique ; favoriser l'insertion professionnelle (donner un atout lors d'un recrutement - CNU, structure artistique ou culturelle, etc. ; valoriser les industries créatives - thèse entre RC et RD)

Ce label bénéficie d'une reconnaissance européenne et internationale et permet d'entrer dans un réseau.

Chaque discipline détermine ces critères par mention. Le label n'affecte pas les mentions du doctorat. Ex : mention philosophie + label

*Vote : Favorable à la mise en place du label ?*

**Oui à l'unanimité.**

Marina Nordera est chargée de réaliser le dossier nécessaire qui sera soumis au conseil.

## 5. Label européen (pour rappel)

Peu utilisé à l'ED SHAL. A développer ?

Université Côte d'Azur délivre le label « Doctorat européen » assujetti à **quatre conditions** :

- un séjour d'au moins trois mois dans un autre pays européen,
- deux rapporteurs de deux pays européens autre que la France,
- un membre du jury d'un autre pays membre
- une partie de la soutenance dans une langue officielle de l'Union européenne autre que le français

## 6. Préconisation CED et HCERES

Pour donner une ouverture internationale aux doctorats, il est possible d'inviter un membre international en visio dans le jury de soutenance.

**7. Rappel = mise en place d'une équivalence pour la reconnaissance HDR en France.** Pour les collègues étrangers qui n'auraient pas d'HDR reconnue par le système français, il a été voté en CAC qu'un collègue qui aurait dirigé 3 thèses soutenues serait dispensé de la demande de dérogation en CAC.

## 8. Contrat doctoraux pour l'année 2024/2025 : réflexion autour de 3 points

- Candidatures
- Auditions
- Grille d'évaluation

Une réflexion s'engage sur le nombre de candidatures possibles par labo. Actuellement, 3 candidats par labo. Il est suggéré que ce chiffre soit corrélé au nombre d'HDR par labo (situation très disparate entre les labos). L'historique fourni par l'ED des CD obtenus est observé – il n'est pas établi de corrélation entre le nombre d'HDR et le nombre de CD obtenus sur les 6 ans passés.

De nombreuses pistes émergent (nombre d'HDR, nombre de doctorants, probabilité de financement, sélection par discipline, sujet de thèse, etc.). Mais les membres du conseil mesurent la complexité de la question et décident de reporter cette question. Une réflexion approfondie est souhaitée au vu des enjeux par les centres de recherche. Deux critères apparaissent cependant comme essentiels : le nombre d'HDR et le nombre de doctorants inscrits – voir annexe.

Ce dossier devra être mis à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil de l'ED afin de trouver une solution qui semblerait plus équitable et pérenne.

Pour cette campagne, il n'y aura aucun changement (3 candidats par laboratoire), seule la grille d'évaluation est modifiée pour une meilleure lisibilité.

À la demande de doctorants : salle d'attente avec du café et des petites bouteilles d'eau, plus grande transparence sur les critères de sélection auprès des candidats.

Les auditions auront lieu les 4 et 5 juillet 2024, de 9h00 à 20h00 salle à définir.

9. Après discussion, il est voté à l'unanimité (moins une voix) que le candidat ayant échoué à son audition ne pourra pas se représenter à la prochaine session de recrutement de contrats doctoraux. En effet, il faudrait prévoir un contingent spécifique afin que les labos puissent présenter 3 nouveaux candidats. Étant donné le faible nombre de CD alloué chaque année, il n'est pas souhaitable d'augmenter le nombre de candidatures.

## 10. Informations sur la situation de l'École doctorale SHAL

Du fait de l'absence depuis plus d'un mois de la gestionnaire à temps plein, l'administration de l'ED se trouve en grande difficulté. Madame Magri explique les nombreux problèmes rencontrés lors de sa prise de fonction et les difficultés concernant la gestion de l'ED (mise à jour du site, tâches administratives qui lui incombent) en dépit d'un autre demi-poste et de l'aide de la MED. Le Conseil fait part de sa solidarité. La mise à jour du site et son actualisation régulière paraissent relever d'autres personnes selon le conseil même si cela apparaît dans la fiche de mission des gestionnaires. D'autres pistes seront explorées pour ce point particulier.

Rappel d'une part du travail réalisé depuis septembre 23 : mise à jour de certains liens sur le site, obsolètes ou corrompus, mise à jour de la base Adum et contact de tous les doctorants « en abandon de thèse » apparent, mise à jour du règlement de l'ED, organisation de la réunion de rentrée et de la cérémonie de remise des diplômes, accompagnement du service gestion – sans compter les tâches courantes.

V. Magri s'inquiète de l'organisation de la campagne des contrats doctoraux à venir.

La séance est levée à 16h

\*\*\*\*\*

Véronique MAGRI, directrice de l'École Doctorale

Signature :  
V. Magri

Annexe  
 Nombre d'encadrants HDR et nombre de doctorants inscrits 23-24 (ADUM) par labo

	<b>Nombre d'HDR</b>	<b>Doctorants inscrit 23-24</b>
BCL	<b>18</b>	<b>20</b>
CEPAM	<b>8</b>	<b>36</b>
CMMC	<b>10</b>	<b>22</b>
CRHI	<b>6</b>	<b>15</b>
CTELA	<b>14</b>	<b>52</b>
ESPACE	<b>7</b>	<b>35</b>
LAPCOS	<b>17</b>	<b>35</b>
LINE, ESPE	<b>2</b>	<b>18</b>
LIRCES	<b>17</b>	<b>36</b>
SICLab	<b>5</b>	<b>19</b>
TRANSITIONS	<b>1</b>	<b>6</b>
URMIS	<b>9</b>	<b>15</b>